

## Composante d'affectation : UFR Lettres et Philosophie

### **Désignation de l'emploi : Enseignant de Français Langue Etrangère (FLE) au DU Passerelle – Contractuel(le)**

#### **Le profil attendu du ou de la candidat(e) :**

Le DU Passerelle – *étudiants en exil* accueille depuis huit ans des personnes en exil (réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire ou temporaire, demandeurs d'asile) dans le cadre d'un programme intensif d'insertion linguistique, sociale, culturelle et professionnelle d'une durée d'un à deux ans, dans les locaux de l'université de Bourgogne. Le programme vise à lutter contre les mécanismes de déclassement social et de dévalorisation des personnes en exil et admet environ 80 étudiant-e-s de tous âges et nationalités.

Dans le cadre du remplacement d'un congé maternité, le (ou la) candidat(e) aura en charge un groupe d'environ 20 étudiant-e-s du DU Passerelle se préparant à la certification DELF niveau B2 ainsi qu'au passage des examens du DU Passerelle – niveau B2. Les cours de FLE ont lieu le mardi, le jeudi et le vendredi matin de 9h à 12h. Des cours pourront avoir lieu le mercredi matin également. Une réunion d'équipe obligatoire a lieu tous les mardis de 13h30 à 15h30.

Il sera attendu du (ou de la) candidat(e) :

- L'élaboration et la mise en œuvre des enseignements :
  - o Conception et animation d'enseignements permettant l'acquisition et l'évaluation des connaissances et des compétences en FLE niveau B2 pour un public d'adultes, dans une démarche de formation tout au long de la vie.
  - o Evaluation des acquis d'apprentissage (connaissances, compétences), au regard des attendus et du public ; participation aux jurys.
- Participation aux travaux de l'équipe pédagogique rassemblant les professionnels (intervenants, personnels de soutien) impliqués dans le programme.

Contacts enseignement :

- Claire DESPIERRES, MCF et directrice du DU Passerelle : [claire.despierrez@u-bourgogne.fr](mailto:claire.despierrez@u-bourgogne.fr)
- Géraldine GRIFFOND, enseignante contractuelle au DU Passerelle : [Geraldine.Griffond-Boitier@u-bourgogne.fr](mailto:Geraldine.Griffond-Boitier@u-bourgogne.fr)

**La quotité de service et la durée de l'embauche : 48 HETD, 1,5 mois (du 01/04/2025 au 16/05/2025).**

**Les conditions de diplôme :**

Être titulaire d'un Bac + 5 (Master 2 ou équivalent). Des dérogations peuvent être accordées par le Président de l'Université dans les disciplines techniques ou les disciplines rares pour les candidats justifiant d'au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine.

**Le lieu d'affectation : UFR Lettres et Philosophie**

**Date de prise de poste : 01/04/2025**

## Les conditions de rémunération

Niveau de diplôme / expérience	Catégorie	Indice nouveau majoré	Brut mensuel (euros)
Titulaires d'un Master 2 (ou équivalent) sans expérience OU Sur dérogation, candidats non titulaires d'un master dans les disciplines techniques ou les disciplines rares et justifiant d'au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine	3	481	2367,85
Titulaires d'un doctorat sans expérience	2	497	2446,62
Titulaires d'un Master 2 avec une expérience d'au moins un an en qualité d'ATER à temps complet ou deux ans de professeur contractuel dans l'enseignement supérieur à temps complet	1	524	2579,53
Titulaires d'un Doctorat avec une expérience d'au moins un an en qualité d'ATER à temps complet ou deux ans de professeur contractuel dans l'enseignement supérieur à temps complet	1	562	2766,60

**La procédure pour se porter candidat :** envoi par mail d'un dossier composé d'un CV analytique et d'une lettre de motivation.

**Adresse mail pour l'envoi de la candidature :** [claire.despieres@u-bourgogne.fr](mailto:claire.despieres@u-bourgogne.fr)

**Calendrier :**

**Envoi des candidatures : 06/02/2025 – 12h au plus tard**

**Evaluation des dossiers : 07/02/2025**

**Auditions des candidats : 20/02/2025**

Le candidat retenu devra répondre aux conditions suivantes :

- jouissance des droits civiques,
- détention d'un casier judiciaire vierge ou dont les mentions portées au bulletin n°2 sont compatibles avec l'exercice des fonctions,
- être titulaire d'un Bac + 5 (master 2 ou équivalent). Des dérogations peuvent être accordées par le Président de l'Université dans les disciplines techniques ou les disciplines rares pour les candidats justifiant d'au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine.